
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 24/1 (1997)

DOI: 10.11588/fr.1997.1.60756

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

élites, mais aussi un accommodement à la situation économique et sociale des délinquants. Les délits restent jugulés à un niveau qui ne remet pas en cause l'ordre social. Parmi les points originaux de l'étude, on retiendra d'une part la dénégalation d'une société déstabilisée en proie à une violence endémique mais plutôt la constatation d'outrances ponctuelles et ciblées: 15 faits de violence par an pour une ville de 6 à 9000 habitants, les morts restant exceptionnelles. D'autre part, derrière les sanctions, se dessine une sorte de pédagogie et de discipline des comportements délictueux et marginaux. Le ›Rat‹ discute la sanction avec le délinquant en composant souvent avec indulgence une peine dont le but est avant tout de sanctionner (et réparer) la rupture de la paix par des travaux d'intérêt général la participation de voisins ou d'amis en particulier pour les femmes chefs de famille. La société féminine fragile et vite rejetée, bénéficie d'un chapitre entier qui rejoint d'autres études (Claude Gauvard, 1991). Un livre à lire, une histoire humaine, au coeur des systèmes de régulation des sociétés médiévales.

Odile KAMMERER, Mulhouse

Brigitte KLOSTERBERG, *Zur Ehre Gottes und zum Wohl der Familie. Kölner Testamente von Laien und Klerikern im Spätmittelalter*, Köln (Janus) 1995, 326 p. (Kölner Schriften zu Geschichte und Kultur, 22).

A la suite des multiples études menées dès les années '70 et '80 sur les testaments, B. Klosterberg a choisi de porter son attention sur ceux de la ville de Cologne. La conservation remarquable des testaments de cette ville offre une riche base documentaire rassemblant aussi bien les dernières volontés d'hommes, de femmes, de couples que d'ecclésiastiques (chanoines, moines, moniales, curés, etc.). Tous les testaments du XIV^e siècle ont été analysés (167) tandis qu'une sélection a été effectuée pour ceux du XV^e s. (tous les 25 ans, 5 ans ont été pris en compte, soit 171 testaments). Dans la perspective d'une étude chronologique, ce choix se justifiait, puisqu'un écart trop important entre les deux siècles aurait par trop influencé la lecture des résultats. Pourtant, cette restriction du nombre de testaments annule la situation documentaire privilégiée de la ville de Cologne. Un traitement systématique des testaments du XV^e siècle aurait en effet permis d'établir un échantillon numériquement plus adéquat pour une exploitation statistique. Il aurait par ailleurs fourni une base d'analyse plus large et permis de dépasser les oppositions traditionnelles entre laïcs – clergé; hommes – femmes. En effet, B. Klosterberg signale les provenances sociales diverses des testateurs et souligne qu'au XIV^e s., ce sont surtout les familles dirigeantes, impliquées dans la vie politique de la ville et les marchands qui testent. Au XV^e siècle, la représentation des marchands demeure certes importante, mais d'autres groupes sociaux ont recours au testament: universitaires, juristes, artisans, etc. Bien qu'une classification sociale des testateurs soit difficile à établir, il aurait été intéressant de définir différents groupes de population et rechercher des attitudes communes ou opposées afin de comprendre si les choix des testateurs sont propres à certaines catégories sociales ou s'ils se reproduisent à plusieurs niveaux de la société. L'appartenance à la noblesse des laïcs ou des clercs ainsi que leur origine géographique auraient pu être utilisés comme des critères d'analyse pertinents. De même au niveau du clergé, une distinction plus fine entre les attitudes du bas et du haut clergé aurait été intéressante.

B. Klosterberg analyse alternativement les testaments des laïcs et du clergé en s'interrogeant sur le lieu de sépulture, les différents destinataires pieux et les destinataires laïcs (parents, serviteurs, etc.). Cette grille respecte scrupuleusement la structure du testament mais accentue la polarisation entre legs à des fins religieuses et legs dont le but serait laïc. Or, cette distinction n'était peut-être pas aussi claire dans l'esprit du testateur. En effet, à l'occasion de l'étude des legs en faveur de la famille, B. Klosterberg constate que les liens de parenté

conditionnent aussi le choix d'un destinataire »religieux«. S'il est certain que le salut de l'âme était la motivation principale d'un legs pieux et que la conscience du patrimoine influençait le choix de certains bénéficiaires, la séparation stricte entre »legs pieux« et »legs laïcs« est peut-être plus le reflet d'une construction historique que celui de la réalité.

Sans entrer dans le détail du panorama des cadres religieux que dresse B. Kosterberg, il est intéressant de citer quelques résultats. La diversification des lieux de sépulture, et surtout la façon dont elle transparaît dans la documentation est d'un intérêt notable. En effet, la concentration en terre paroissiale dans la première moitié du XIV^e siècle se lit en filigrane des testaments puisque les testateurs précisent rarement le choix de leur dernière demeure terrestre: ne pas le mentionner implique qu'ils élisent sans doute la paroisse, perçue comme lieu »habituel«. Dans les dernières années du XV^e siècle, même si la paroisse reste numériquement importante, elle n'est plus systématiquement choisie. D'autre part les conflits qui opposent dès le XIV^e s. les Dominicains et les autorités municipales se reflètent avec clarté dans les testaments. L'importance des ordres mendiants suit la chronologie des différents conflits qui frappent la ville. Le choix du clergé est par ailleurs motivé par la possession d'un bénéfice dans l'église où la sépulture sera réalisée.

Les différents destinataires des legs pieux mettent en évidence la grande attention des laïcs à la création des nouveaux couvents, tels par exemple les couvents de »devotio moderna« qui font dès lors concurrence aux couvents plus anciens. Pourtant, l'espace géographique dans lequel les habitants de Cologne prévoient des legs reste restreint, les lieux adoptés se concentrant dans leur propre ville. Les legs des clercs obéissent à une géographie plus diffuse, fréquemment en relation avec leur origine.

L'étude des legs en faveur de la famille et des serviteurs met en évidence la préoccupation des testateurs de protéger leurs conjoints, leurs descendants et leur famille en général, de tout conflit et spoliation de biens qui auraient pu surgir après leur décès. La répartition au sein de la famille (conjoint, enfants, frères et sœurs, neveux, nièces, etc.), le choix des exécuteurs montre que même s'il ne s'agissait pas de partager en parts égales son patrimoine, la répartition obéissait à une volonté d'égalité dans le traitement, sans pour autant négliger les avantages généraux de la famille.

Véronique PASCHE, Lausanne